

« Human flow » de Ai Weiwei



Embrasser dans leur globalité les crises migratoires de diverses origines dont veut rendre compte son film, pour s'interroger et interroger les spectateurs sur les réponses que la société mondialisée pourra proposer à cette tragédie c'est la démarche de Ai Weiwei.

Mettre l'accent sur ce qui est commun à tous ces destins de réfugiés qui se trouvent confrontés aux mêmes problèmes de survie, d'attente, de rejet, ou d'accueil dans le meilleur des cas, d'un bout à l'autre de la planète. Les images, la plupart d'une grande puissance, sont peu commentées oralement, mais accompagnées par des textes riches d'informations, et dont les origines diverses abolissent pour ainsi dire le temps face à la répétition tragique des situations.

On peut donc aborder ce « grand » film sous les nombreux aspects de la crise migratoire comme tragédie de notre époque, tout en questionnant la place et le rôle de l'artiste dans le monde moderne, et à sa responsabilité dans le débat public.

Agenda :

Deux projections-débats autour du film "Enseignez à vivre" d'Abraham Segal, film soutenu par la LDH:

- **dimanche 14 janvier** à 11h au cinéma l'Escurial en présence du réalisateur et d'enseignants et d'élèves du Pôle innovant lycén (PIL), pour lequel une large pétition demandant le maintien dans ses lieux actuels semble avoir eu quelques résultats : Le déplacement du PIL est reporté à deux ans.

- **lundi 15 janvier** à l'Entrepôt 7 rue Francis de Pressensé, dans le 14e (horaire à préciser autour de 20h) en présence de Françoise Dumont et Fabienne Messica, de la LDH.

- **lundi 15 janvier à 19h** au siège de la LDH, 138, rue Marcadet, le groupe de travail Etrangers-Immigrés se réunira autour de la thématique de la régularisation par le travail et des luttes actuelles des travailleurs sans papiers, avec Maryline Poulain et Thomas Dessalle

- **mercredi 17 janvier de 19h à 21h** la section LDH de l'EHESS invite à une table ronde « L'Etat de droit dans la rue. Répression et violences policières en mutation dans la France des années 2010 ».

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:
le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-mathieu Meunier julesm.meunier@yahoo.fr
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)
vendredi de 17h30 à 19h30 en salle B903, au 9e étage dans le centre PMF, 90, rue de Tolbiac, 75013.
rusfparis1@gmx.fr

Ligueurs au prétoire:
Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

RESF
Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h
les 2ème et 4ème sur rendez-vous mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : jvaudenay@gmail.com

Groupe Etudiants:
contact :
[Hadrien : hadrien-12@live.fr](mailto:hadrien-12@live.fr)

Diffusion des tracts:
Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités
Contact : Germaine Grinspan - saxifrage5@orange.fr

Actualités

de la section Paris 5ème - 13ème



n° 75 - janvier 2018

L'équipe d'animation vous présente ses meilleures voeux pour cette nouvelle année que nous devinons déjà riche de combats à mener.

Les projets de la section pour 2018 :

"Libertés agitées", ou comment donner une nouvelle visibilité à nos combats : création de la chaîne vidéo de la section

Avec un contenu percutant, un format précis, construit et documenté, il est possible d'intéresser un nouveau public sur internet par le biais de vidéo.

Décrypter certaines mesures contenues dans le projet de loi sur l'immigration en 3 minutes....Alerter sur les risques des mesures mises en place lors de l'Etat d'urgence dans le même temps.

Plusieurs membres de la section se sont lancés dans l'aventure avec comme objectif de proposer dans les prochaines semaines des vidéos portant sur le projet de loi sur l'immigration que nous promet le gouvernement, et notamment sur certaines des mesures annoncées: allongement de la durée de rétention, restriction de l'accès à la demande d'asile.

Nous avons besoin de graphistes et également de bonnes volontés pour renforcer l'équipe.

Si vous êtes intéressé, si vous avez des idées ou une expérience dans ce domaine, n'hésitez pas à nous contacter : paris.5.13@dh-france.org

A bientôt sur internet !

Eskender et Jean-Marc



Dans le prolongement de la soirée de reprise de carte "Migrants et réfugiés : les projets du gouvernement. Au delà des actions de solidarité, que peut faire la LDH ?" avec Malik Salemkour, nous vous indiquons les adresses de téléchargement de quelques documents qui peuvent vous intéresser :

Mission d'expertise de l'évaluation et de la mise à l'abri des mineurs non-accompagnés (MNA)
<https://www.ldh-france.org/mission-d-expertise-evaluation-mise-labri-mineurs-accompagnes-mna/>

et des notes de lecture publiées dans Hommes & Libertés L'atlas des frontières - Bruno Tertrais, Delphine Papin <https://www.ldh-france.org/hl-178-latlas-frontieres-livre-bruno-tertrais-delphine-papin/>

Le droit de vote des étrangers , une histoire de 40 ans - Bernard Delemotte
<https://www.ldh-france.org/hl-178-droit-vote-etrangers-livre-bernard-delemotte/>

Décamper Samuel Lequette et Delphine Le Vergos (dir.)
<https://www.ldh-france.org/hl-178-decamper-livre-samuel-lequette-delphine-vergos-dir/>

Migrations Catherine Wihtol de Wenden
<https://www.ldh-france.org/hl-178-migrations-livre-catherine-wihtol-wenden/>

Mémoires des migrations en France sous la direction de Hélène Bertheleu
<https://www.ldh-france.org/hl-176-memoires-migrations-en-france-livre-dhelene-bertheleu-dir/>

Rêve d'Olympe Reinhard Kleist
<https://www.ldh-france.org/hl-176-reve-dolympe-livre-reinhard-kleist/>

Migrants et réfugiés Claire Rodier
<https://www.ldh-france.org/hl-176-migrants-refugies-livre-claire-rodier/>

Réactiver le collectif Immigration local pour analyser, critiquer et organiser une campagne d'information sur les nouvelles dispositions prises dans la loi concernant les droits des étrangers. Ce sera l'occasion de retrouver nombre d'associations avec lesquelles nous avons combattu la vidéosurveillance, l'état d'urgence etc.

Au niveau national se sont mis en place les Etats généraux des migrations, un processus sur le moyen et long terme, visant à s'affranchir des logiques de l'urgence humanitaire afin de prendre le recul nécessaire pour penser les choses en termes politiques. Ce collectif serait notre outil local permettant d'aborder les questions de fond en étant vigilant sur les réformes législatives.

C'est le défenseur des droits qui l'affirme:

"L'affaiblissement de l'effectivité des droits des étrangers est aujourd'hui sans précédent »

<https://defenseurdesdroits.fr/fr/actualites/2017/12/pour-le-defenseur-des-droits-l'affaiblissement-de-l'effectivite-des-droits-des>



Enregistrer une nouvelle émission pour Radio-libertaire (juillet 2018) : elle pourrait être consacrée aux inégalités territoriales



Organiser des interventions en milieu scolaire : nous avons été sollicités par le collège Claude Monnet pour présenter ce qu'est l'engagement associatif à des élèves de 3ème.



Suivre les projets qui concernent des établissements de nos arrondissements :

- **le centre dentaire qui fonctionne dans le bâtiment offert par Georges Eastman** serait

LA PETITION

Adressée à Madame la Maire de Paris et Monsieur le Maire du 13e arrd de Paris
Maintien du centre George Eastman et de ses activités (Paris 13e)

Union Locale des Syndicats CGT PARIS 13E PARIS, France

« Maintien du bâtiment George Eastman et ses activités qui doivent rester propriété des parisiens. Non à la vente ou location à des promoteurs privés.

Dans le cadre de "Réinventer Paris 2", la Mairie de Paris lance un appel à projet pour se débarrasser du bâtiment George Eastman et le céder à des intérêts privés.

Le bâtiment George Eastman est le fruit d'une donation d'un million de dollars à la Ville de Paris dans les années 30 du mécène G. Eastman pour que soient réalisés des soins dentaires aux enfants.

Il abrite un centre dentaire pour enfants pratiquant des tarifs en secteur 1, ce qui est unique à Paris. C'est le lieu où se trouve également le Service Parisien de Santé Environnementale (SPSE) de la Ville de Paris. Ce service est constitué de laboratoires municipaux agissant dans le domaine de mesures de la qualité de l'environnement au service de la collectivité et des parisiens (mesures de pollution chimique de l'air, particules fines, biologique, bactériologique...). Ces 2 services sont administrés par la DASES Mairie de Paris et regroupe plus de 150 personnels.

L'argument du coût d'entretien du bâtiment ne peut-être l'argument principal pour justifier son abandon à des intérêts privés. Nous demandons donc non seulement le maintien mais aussi le développement du Centre Dentaire et des laboratoires du SPSE.

Nous, Habitants, Usagers et Personnels refusons ce projet et ne laisserons pas faire ce projet dans l'intérêt général des usagers et la défense de service public pour la santé des parisien-ne-s, mais aussi pour la défense de son patrimoine.

Cette pétition sera remise à :

Madame la Maire de Paris et Monsieur le Maire du 13e arrondissement de Paris

déplacé dans un autre lieu du 13^{ème}, le bâtiment faisant partie des sites concernés par l'appel à projets « Réinventer Paris II ». Le bâtiment de 5 000 m², aujourd'hui propriété de la Ville, avait été construit dans les années 1930, pour apporter des soins bucco-dentaires aux enfants défavorisés.

Le site de la pétition : <https://www.change.org/p/madame-la-maire-de-paris-et-monsieur-le-maire-du-13e-arrd-de-paris-maintien-du-centre-george-eastman-et-de-ses-activites-paris-13e>



- l'hôpital du Val de Grace dont les activités médicales ont été progressivement transférées vers d'autres hôpitaux militaires est actuellement vide. Le DAL propose d'en faire un centre d'hébergement. Le 5^{ème} arrondissement manque cruellement de logements sociaux.



Manifestation du 1^{er} janvier devant l'hôpital du Val de Grâce

Le collectif créé à l'occasion de la baisse des APL est très large, on espère que cette mobilisation va se poursuivre.



L'observatoire de la liberté de création alerte :

Quinze ans de réflexions, d'actions, de prises de position et de travail auprès des élus et des institutions ont permis de définir les spécificités de la liberté de création. Face aux nouveaux anathèmes contre les œuvres, au cyber-harcèlement et aux dénonciations publiques, l'Observatoire de la liberté de création rappelle les termes de son manifeste, publié le 28 février 2003 : « L'œuvre d'art, qu'elle travaille les mots, les sons ou les images, est toujours de l'ordre de la représentation. Elle impose donc par nature une distanciation qui permet de l'accueillir sans la confondre avec la réalité. C'est pourquoi, l'artiste est libre de déranger, de provoquer, voire de faire scandale. Et, c'est pourquoi, son œuvre jouit d'un statut exceptionnel, et ne saurait, sur le plan juridique, faire l'objet du même traitement que le discours qui argumente, qu'il soit scientifique, politique ou journalistique.»

La liberté de création est un espace particulier qui va au-delà de la liberté d'expression dans laquelle elle s'inscrit juridiquement. Elle n'exclut pas pour autant la responsabilité de l'artiste que les tribunaux peuvent être amenés à juger. L'Observatoire a participé par sa réflexion à la reconnaissance de la liberté de création et de diffusion inscrite désormais dans la loi du 7 juillet 2016. Mais, depuis ses débuts, il y a quinze ans, les demandes ou les actes de censure n'ont cessé de se diversifier.

L'Observatoire s'était d'abord formé pour répondre aux attaques portées contre des livres, des films, des pièces de théâtre, ou des expositions d'art contemporain, par des associations qui prétendent défendre une certaine idée de l'enfance, de la famille, de la personne, de la religion... Si

courriel: paris.5.13@dh-france.org

elles sont libres d'exprimer leur vision étroite de la société, il n'est pas acceptable qu'elles cherchent à imposer à tous leurs impératifs moraux dans le domaine de la création. Les œuvres n'ont pas de morale à respecter, elles sont libres de révéler, de choquer et de blasphémer. Or, faute de vigilance des politiques, certaines associations intégristes allaient imposer leurs idées sur la censure au cinéma, si l'Observatoire, avec l'ensemble des organisations engagées sur ce front, n'avait évité le pire, début 2017, en matière de classification des films.

Mais depuis peu, certaines associations, qui luttent contre diverses formes de discriminations, voudraient, sans distinguer entre l'artiste et l'œuvre, interdire des œuvres ou leur diffusion indépendamment de toute loi existante. Or si l'artiste n'est pas au-dessus des lois, car il est lui aussi un citoyen comptable de ses actes quand il s'exprime dans une œuvre, il doit pouvoir représenter le racisme, la domination masculine ou la colonisation sans qu'on le lui reproche. C'est seulement dans le cas où il utilise un dispositif artistique pour diffuser un message raciste, sexiste ou, de façon générale, interdit par la loi, qu'il est possible des tribunaux.

On voit aussi apparaître des tribunaux populaires, pétitionnaires, s'autorisant à prononcer des «sentences» relayées par les réseaux sociaux contre telle ou telle manifestation artistique. Par ces mises en cause publiques des œuvres, ils veulent les faire interdire hors de toute légalité, et leur discours dogmatique exclut tout débat. Ces attaques répétées risquent de mener à la pire des censures, empêcher une œuvre d'être financée ou même d'exister. D'autres, confondant là encore la personne et son œuvre, voudraient interdire la diffusion d'auteurs ayant commis des actes répréhensibles, ce qui est du seul ressort des tribunaux. Et c'est au public de décider s'il souhaite accéder aux œuvres d'un auteur, qu'il ait été condamné, relaxé ou qu'il ait fui ses juges. Face à ces pressions d'origines diverses, l'Observatoire attend du ministère de la Culture qu'il soutienne les institutions, les lieux de diffusion, les artistes, les compagnies, selon les grands principes relevant de son domaine: autonomie de l'œuvre, liberté de création et de diffusion des œuvres, respect des décisions de justice, liberté de circulation des artistes, protection des artistes menacés. Dans ce climat difficile, l'Observatoire, en solidarité avec les organisations qui le composent, rappelle qu'il est là pour soutenir les artistes, les œuvres et les diffuseurs, et défendre le débat et l'éducation artistique face aux pressions de tous ordres.

La liberté artistique implique l'entièvre liberté de la critique, des jugements et du débat contradictoire. L'art étant un lieu d'expression et d'expérience, il est normal qu'il suscite un large débat politique, esthétique et moral et donc que l'œuvre ait droit de cité, soit diffusée, exposée et critiquée: vouloir la rendre invisible, c'est valider les méthodes d'extrême-droite. Dans une époque de crispations identitaires, les représentations sont devenues un enjeu militant. En ce sens, le débat sur les œuvres est démocratique. La censure est quant à elle le signe de l'échec de la liberté, mais aussi du débat et de son enjeu démocratique. Or c'est de notre démocratie qu'il s'agit. Aucune organisation progressiste ne peut cautionner la censure comme mode d'action politique. S'attaquer aux œuvres est un aveu d'impuissance: c'est aux blocages de la société qu'il faut s'en prendre.

La lutte contre les discriminations et inégalités doit être politique. Mais les progrès dans l'égalité des droits ne passent pas par la censure ou l'instrumentalisation de l'interprétation des œuvres à des fins militantes. Lorsqu'il s'agit de création et de représentation artistique, la censure n'est jamais une solution.

L'Observatoire de la liberté de création est composé des organisations suivantes : Ligue des droits de l'homme, Acid, Addoc, Aica France, ARP, CGPA, Fédération des arts de la rue, Ligue de l'enseignement, les Forces musicales, SFA-CGT, SGDL, SNAP-CGT, SNSP, SRF, Syndeac. Avec le soutien de la Fédération spectacle CGT.

téléphone : 06 42 72 87 63

Ecouter un débat sur la question, avec Agnès Tricoire:
<http://www.europe1.fr/emissions/les-experts-de-europe-soir/le-debat-de-europe-soir-frederic-taddei-08012017-3540737>



Que sont nos actions devenues ?

Les Ligueurs au prétoire

Depuis quelques années, un groupe de militants de notre section, voulant travailler et exercer leur vigilance sur la question de l'exercice de la Justice, s'est constitué en « Ligueurs au Prétoire ». assistant, de préférence en tandem, à différentes audiences publiques, Cour Nationale du Droit d'asile, Juge des libertés et de la détention et Cour d'appel, Comparutions immédiates, Tribunal administratif, grands procès..

Lorsqu'il a été constaté un dysfonctionnement manifeste dans le déroulé de l'audience, qu'il concerne les conditions matérielles (conditions acoustiques par exemple, ou tout élément contrecarrant le caractère public de la Justice), la rigueur juridique, le comportement des magistrats ou les conditions de la défense, le groupe a fait des interventions écrites éventuellement relayées par la Fédération de Paris selon le niveau d'interpellation. Cette critique, élaborée en groupe et présentée à la Ligue, a été aussi plus largement diffusée, auprès d'autres associations, par voie de presse ou de radio. Faute de participants suffisamment nombreux pour conduire valablement ces actions, le groupe est actuellement en suspens et il est pourtant essentiel de continuer à affirmer la présence et la vigilance de la LDH dans ce champ, à la demande même de certains avocats.

N'hésitez pas à vous porter volontaires pour reconstituer les forces de « Ligueurs au prétoire ».



Le Collectif Paris 5-13 « Pour la sortie de l'état d'urgence »

Composé de LDH Paris 5-13, AFPS Paris-Sud, AGEPS, AL Paris Sud, ATTAC Paris-Centre et ATTAC 13^e, CGT UL Paris 13^e, CNT 13^e, JC Sud, La Cimade Gobelins, Collectif 5/13 avec le peuple grec, EELV 13^e, Ensemble 5^e/13^e, JC Paris-Sud, MRAP Paris 5/13, Mouvement de la Paix Paris-Sud, Nouvelles Donnes 13^e, NPA 5/13, PCF 13^e, PCF 5^e, PG 5^e/13^e, RESF 5/13, RUSF Paris 1, Solidaires UL Paris 5/13/Ivry, UJFP Ile de France, UNEF Paris1, ce collectif s'est constitué dès le début de 2016. Il a mené sans relâche des actions d'information et de sensibilisation pour dénoncer ce que représentait réellement l'état d'urgence à savoir, la remise en cause des libertés publiques, de la libre circulation, le renforcement des pouvoirs des préfets, des parquets et de la police et le contournement de la justice seule garante des libertés individuelles, soit l'instauration d'un climat de militarisation durable et d'instrumentalisation de la peur de l'autre faisant le nid de l'extrême droite. Les divers témoignages ont montré que ses outils, antidémocratiques, ont servi de toutes autres préoccupations « d'ordre public » que la prévention du terrorisme.

Un grand nombre de dispositions de l'état d'urgence se sont aujourd'hui « banalisées » puisque la loi sécuritaire d'octobre 2017 a transposé dans le droit commun et élargi des mesures d'exception jusqu'ici restreintes à l'état d'urgence, aboutissant à un véritable état d'urgence permanent antidémocratique,

Après promulgation de cette loi, ce collectif est devenu sans objet sauf à rester un groupe virtuel de vigilance en matière de libertés publiques. Il a donc été dissous,

facebook.com/dhparis513